

RAPPORT A LA REUNION DU COMITE EXECUTIF DU PARTENARIAT POUR LA SURVIE DES GRANDS SINGES

(Rome, Italie, 26-27 Novembre 2008)

Le Secrétariat de la Convention, agissant également en tant que Secrétariat de l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, a élaboré le rapport suivant de la Réunion du Comité exécutif du GRASP, qui aura lieu à Rome, en Italie, en Novembre 2008. Le Secrétariat de la Convention a assuré le service de la protection des gorilles depuis son accord de négociation en Octobre 2007, par l'intermédiaire de son entrée en vigueur le 1^{er} Juin 2008, à la Première Réunion des Parties le 29 Novembre 2008.

Plan d'action sur l'Accord Gorilla

Dans le cadre de l'accord CMS Gorilla, en vertu des dispositions de l'article VIII, le secrétariat de la CMS, en collaboration avec les Etats de l'aire de répartition et des experts internationaux, ont mis au point un plan d'action au cours de l'année 2008. Les plans d'action (un pour chacun des quatre taxons) doivent être l'objectif principal, et devrait être adopté par la Première Réunion des Parties, tenue juste avant la neuvième Conférence des Parties CMS, accueillie par l'Italie.

Les premiers rapports sur ces plans d'action ont été mis à disposition en ligne sur le site web de l'Accord Gorilla de la Convention sur les espèces migratrices à l'adresse suivante: <http://www.naturalsciences.be/science/projets/gorille> en Juin 2007. Des cartes, des rapports de situation et la priorité des populations peuvent également être consultés ou téléchargés pour chaque taxon gorille.

Tous les experts ont été invités à contribuer dans l'élaboration de ces plans d'action. Un gorille "wiki" (www.gorillawiki.org) a été développé qui permet l'accès facile pour des commentaires, des propositions, des suggestions ou des modifications aux plans d'action par tout les utilisateurs enregistrés. Nous avons l'intention de laisser le wiki ouvert, y compris les mises à jour et les modifications apportées après la première Réunion des Parties. Etant un document dynamique le développement devrait se poursuivre. C'est une approche relativement expérimental, mais après de longue réflexions il nous semble être la méthode idéale pour la réalisation de dialogues multi-latérales entre les Etats des aires de répartition, qui s'engageront eux-mêmes lorsque le plan d'action est passé comme une résolution à la première Réunion des Parties. Le site permettra aussi aux principaux organismes et individus du monde de la conservation des gorilles de faire une contribution au processus. Cela, bien sûr, doit se faire à la fois en anglais et en français, les langues officielles de l'Accord de protection des gorilles.

L'année pour la protection des gorilles

L'année prochaine, 2009 est officiellement l'Année de la protection des gorilles, qui est appuyé / approuvé par le PNUE et l'UNESCO dans le cadre du partenariat avec le GRASP. Le troisième partenaire de la campagne est WAZA, l'Association mondiale des zoos et aquariums, et le Dr Jane Goodall est la présidente d'honneur de la campagne. Le Secrétariat espère répéter et même dépasser le succès de l'Année du Dauphin (2007-2008). Un site Web

est déjà en ligne et continue à être mise à jour: L'adresse est www.yog2009.org. Le site a été conçu comme plate-forme pour permettre aux visiteurs (à la suite de l'enregistrement avec la CMS) à écrire des articles, ou annoncer des événements et des publications qui devraient faire partie de l'Année de la protection des gorilles. Comme la mise en œuvre de l'Accord CMS Gorilla est le principal objectif de la campagne, nous nous efforçons non seulement à sensibiliser le public, mais aussi de permettre aux organismes et personnes déjà actives dans la conservation des gorilles de communiquer entre eux et d'en tirer davantage l'attention du public à leurs projets respectifs. Une liste de projets prioritaires tirés des plans d'action seront affichés sur le site web qui permettra aussi de faire des dons en ligne.

La campagne fait partie de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable et le secrétariat de la CMS est le point focal désigné. Nous encourageons expressément les organisations à s'impliquer et attendons avec intérêt la campagne de développement dynamique. Le lancement officiel est prévu pour le 1er Décembre par SAS le Prince Albert II de Monaco à la neuvième réunion des Parties à la CMS (1-5 Décembre 2008), à Rome, Italie.

Nouvelles Dépositaires

Deux Etats de l'aire, la République du Congo et la République centrafricaine, ont signé l'accord de protection des gorilles, le 26 Octobre 2007, suite à la réunion de négociation à Paris. En Mars 2008, le Secrétariat a eu le plaisir d'annoncer la troisième signature par le Nigéria, qui a mis l'accord en vigueur le 1 Juin 2008, conformément à l'Article XIV de l'accord. Le dernier jour que l'accord était ouvert à la signature, le 25 avril 2008, deux nouvelles signatures ont été faites par le Rwanda et la République démocratique du Congo. Cela a porté le total à cinq signatures sans réserve.

Gabon est devenu le premier État de l'aire de répartition à adhérer à l'accord en août 2008 par le biais d'un instrument d'adhésion, en même temps qualifiant en tant que partie à la première réunion des Parties à Paris.

Le Secrétariat a informé tous les Etats de l'aire de répartition sur la mise au point du processus juridique ci-dessus et ont également enregistré l'accord avec le Secrétaire général des Nations unies à New York sur son entrée en vigueur.

Liaison avec d'autres organismes

Afin de réaliser l'idéal d'un partenariat et d'un réseau, la CMS a organisé une réunion avec l'animateur actuel du partenariat forestier du bassin, du Congo, le ministère allemand de la coopération et du développement économiques et le secrétariat du partenariat pour la survie des grands singes (GRASP - www.unep.org/GRASP), afin d'explorer d'autres possibilités de coopération. Le secrétariat de la CMS est heureux d'être un organisme membre du Partenariat forestier internationale du bassin du Congo (CBFP).

Grâce à l'élaboration de l'accord de plans d'action, de nombreux liens et de contacts ont été noués avec les principales ONG impliquées dans la conservation des gorilles. La tâche de l'administration et la coordination de la protection des Accord Gorilles a été donné par les termes de cet accord pour le secrétariat de la CMS et le Secrétariat du Partenariat GRASP. Le Secrétariat a également permis la participation des points focaux gorilles GRASP dans un atelier de la CDB sur les stratégies et plans d'action impliquant la CDB points focaux de la part des membres de la Commission des forêts d'Afrique Centrale

(COMIFAC). Cela a eu lieu à Limbe, au Cameroun en Septembre 2008. Au moment où le présent document a été écrit le secrétariat de la CMS était en train de négocier les termes d'un mémorandum de coopération avec la COMIFAC.

CMS a signé un protocole d'entente avec le International Tropical Timber Organization (OIBT) en mai 2008. Son but est de faciliter la coopération entre les deux organismes, notamment en renforçant la coopération entre les Etats des aires de répartition pour la conservation et l'exploitation durable des espèces migratrices en encourageant les gouvernements membres à intégrer les besoins particuliers des espèces migratrices dans leurs stratégies nationales, plans ou programs.

En outre, à l'UNESCO au 3ème Congrès mondial des réserves de biosphère, Madrid, Février 2008, un protocole d'accord a été signé entre le Rwanda, la République démocratique du Congo et l'Ouganda, sur le développement futur d'une Réserve tripartite de biosphère transfrontalières, dans le but de la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats. Cette initiative est bien sûr de la plus haute importance pour la préservation des gorilles de montagne, et, en tant que telle, elle s'appuie sur les accords existants entre les trois pays, tels que la Déclaration de Goma (2005) et le Plan stratégique transfrontalière (2006). Cette dernière renforce les engagements pris dans le cadre de l'Accord CMS Gorilla, et il sera sans aucun doute un élément important dans la mise en œuvre du plan d'action Gorilla du CMS.

Perspectives future...

L'Accord CMS Gorilla avancera et son développement et succès dépendra beaucoup sur la participation de l'ensemble du réseau de personnes et d'organismes qui jouent un rôle dans la conservation des gorilles. Ces parties s'agissent à la fois d'Etats de l'aire de répartition et aussi des personnes et organismes concernés, toutefois légèrement, à la conservation des gorilles, ou dont le travail influe sur les populations de gorilles et de leurs habitats. CMS concentre spécifiquement sur l'intention des gouvernements et des organismes, et des partenariats de ces derniers, de parrainer et de promouvoir l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, à la fois aux niveaux national et international. CMS est heureux d'avoir reçu des réactions positives de l'Allemagne et de l'Italie, déjà à cet égard. Nous tenons également à souligner le soutien généreux dans l'élaboration de l'accord de la France, de Monaco et du Royaume-Uni, et les partenaires non gouvernementaux, telles que l'Association mondiale des zoos et des aquariums.

En outre, le plan d'action, l'une des plus importantes questions à traiter lors de la première Réunion des Parties sera la question des ressources de l'accord. Le Secrétariat présentera un budget prévisionnel pour la période 2009-11. Il est à espérer que cela peut être financé par des contributions des Etats de l'aire de répartition et par des contributions des pays donateurs et les organisations régionales d'intégration économique (par exemple l'Union Européenne), et également des contributions supplémentaires des organisations, y compris le secteur privé, et des fonds recueillis par la campagne «Année de la protection des gorilles» et d'autres contributions.